

Réponse du Conseil administratif du 6 juin 2024 à la motion du 4 février 2020 de MM. Pierre Scherb et Didier Lyon: «Végétalisons la place Dorcière!»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la mise en service du Léman Express en décembre 2019, desservant 45 gares en Suisse et en France;
- le choix ni rationnel ni écologique de faire venir des bus diesel en plein centre-ville;
- la saturation des voies d'accès à la place Dorcière et les difficultés à manœuvrer pour ces grands véhicules;
- les services et l'aménagement obsolètes de la gare routière;
- le projet d'aménagement de la place de Cornavin et ses conséquences en matière de mobilité;
- les possibilités de déplacer la gare routière, notamment à proximité de l'aéroport ou dans le secteur du PAV;
- le caractère peu avenant de la place Dorcière;
- la densité de population particulièrement élevée dans la Ville de Genève;
- le manque d'espaces verts dans les zones urbaines denses, notamment dans le secteur Cornavin-Pâquis;
- la fiche A11 du plan directeur cantonal 2030 intitulée «Développer le réseau des espaces verts et publics»;
- le souhait de la population de disposer de plus d'espaces verts et de détente;
- que les espaces verts permettent d'atténuer les effets du réchauffement climatique et d'éviter le développement d'îlots de chaleur en ville;
- le plan stratégique de végétalisation de la Ville de Genève;
- la propriété des parcelles, qui facilite la réalisation de projets,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de concrétiser, en collaboration avec le Canton, le transfert de la gare routière vers un autre site sur le territoire du canton de Genève d'ici à 2025;
- de présenter au Conseil municipal un projet de végétalisation de la place Dorcière prenant la forme d'un parc public profitant aux habitants du quartier et à l'ensemble de la population genevoise;

- d’agir immédiatement, sans attendre la réalisation de la première invite, pour que les cars ne traversent plus le quartier des Pâquis par son axe central, la rue des Pâquis, mais le contournent par les quais.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif tient à dire qu’il partage pleinement la volonté des motionnaires d’augmenter la végétalisation dans le secteur de la place Dorcière et qu’un aménagement de cette dernière est indispensable.

A ce titre, le Conseil administratif rappelle qu’un crédit d’étude (PR-1489) a été voté le 3 octobre 2023 pour l’organisation d’un concours de projets ainsi que l’étude du réaménagement des espaces publics du périmètre de ladite place.

De plus, le Conseil administratif fait savoir que le concours se tiendra après avoir trouvé un accord avec le Canton de Genève et les partenaires pour les lignes de cars fréquentant actuellement la gare routière sise à la place Dorcière. La végétalisation de ladite place sera prise en compte, étudiée et mise en œuvre dans ce cadre, en fonction des contraintes de mobilité des cars.

Concernant les cars, il sied de rappeler que le déplacement des lignes internationales au P47 proche de l’aéroport est acté. L’enjeu est désormais de définir comment et où positionner les lignes de cars restantes (lignes «alpines» et lignes touristiques). Les réflexions se poursuivent avec le Canton de Genève et les acteurs concernés (Genève Tourisme et les sociétés de transport) pour trouver une solution satisfaisante pour toutes et tous, y compris pour le quartier des Pâquis.

Enfin, le Conseil administratif certifie que toutes les mesures sont prises afin d’atteindre rapidement un compromis pour la gestion de cette activité en Ville de Genève et tient à assurer le Conseil municipal et les motionnaires de sa volonté de verdier et végétaliser le secteur.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler